

Le Service de l'amélioration de la ferme familiale offre aux agriculteurs de l'aide technique à la ferme sur la construction des bâtiments de ferme et l'organisation agricole, la mécanisation et la manutention des produits. Il effectue des recherches sur l'adduction d'eau et les égouts.

Le Service de l'économie et de la statistique effectue les recherches et les enquêtes requises pour élaborer et estimer les programmes qui assureront un niveau élevé de végétation et d'efficacité dans l'agriculture de la Saskatchewan; il recueille, analyse et diffuse des principes et des renseignements économiques en vue d'aider ceux qui s'intéressent ou s'adonnent à l'agriculture. Des données relatives aux conditions des cultures, à la production, à la vente et au revenu peuvent être obtenues de la Division de la statistique. Des renseignements agricoles sont diffusés tous les jours aux postes privés de radio, aux postes de télévision et dans les journaux, par la Division de l'information.

Alberta.—Le ministère de l'Agriculture de l'Alberta compte sept divisions. Celle de grandes cultures veille à l'administration des programmes touchant l'amélioration et la protection des cultures, la répression des ennemis des plantes, les sols et leur conservation, la destruction des mauvaises herbes, l'horticulture, l'apiculture et les cultures spéciales. Un service de diagnostic des maladies des plantes cultivées est offert par l'intermédiaire de la Clinique des cultures à Edmonton. La Station d'horticulture, à Brooks, offre des services horticoles et la pépinière d'Oliver fournit des essences de plantation sur les fermes.

La Division de la zootechnie applique les lois, les plans directeurs et les programmes concernant, en général, l'élevage des bestiaux et des volailles, la production laitière, le conditionnement et la commercialisation des produits d'origine animale. Ses tâches sont notamment la réglementation et l'approbation des ventes publiques de taureaux; l'aide à l'achat de géniteurs; les Programmes de contrôle d'aptitudes des bovins de boucherie, des porcs et des moutons; les programmes de vulgarisation technique au sujet de toutes les classes de bestiaux; l'application de normes aux sujets exploités pour l'insémination artificielle et le contrôle de leurs qualités; la surveillance des associations d'engraissement de bestiaux; l'enregistrement et l'inspection des marques, l'autorisation des bouchers, des commerçants de bestiaux, des parcs à bestiaux et des techniciens de l'insémination artificielle; la surveillance des fourrières et des ventes de bêtes à cornes. L'épreuve, le classement et l'achat de matières brutes par les établissements laitiers sont réglementés tout comme des normes régissent la construction, la fabrication et la transformation, les conditions d'hygiène et de température dans le cas des établissements de produits laitiers et d'aliments congelés. Un service de contrôle laitier est offert aux agriculteurs pour les guider dans leurs programmes d'élevage, d'alimentation et de réforme des bovins laitiers; le laboratoire d'analyses chimiques et bactériologiques fournit les renseignements nécessaires à la réglementation de l'industrie. Le Service de l'aviculture délivre les permis aux accoueurs, aux grossistes, aux premiers réceptionnaires et aux camionneurs de produits avicoles en application des programmes de répression de la typho-pullorose dans les troupeaux de poules et de dindes pondeuses-fournisseuses des couvoirs. L'aviculture fait aussi l'objet de programmes de vulgarisation technique, d'études sur le coût d'exploitation, de relevés et d'épreuves contre les maladies, de travaux de recherches.

La Division des services vétérinaires diagnostique les maladies du bétail et des volailles, effectue des enquêtes sur les maladies, donne des cours sur les sciences vétérinaires à l'Université de l'Alberta et des conférences publiques; elle met en œuvre des plans directeurs qui visent la répression de la brucellose, l'inspection des parcs à bestiaux, l'hygiène des porcs, l'extirpation de la mammite, et autres mesures; elle autorise l'élevage des animaux à fourrure, l'exportation des peaux et des sujets vivants, fournit un service d'aide aux éleveurs d'animaux à fourrure en matières de soins, de gestion et d'amélioration.

La Direction de la vulgarisation, Division de la vulgarisation et des collèges, compte 49 bureaux et un personnel de 64 agronomes régionaux et 23 économistes ménagères qui fournissent renseignements et conseils aux familles rurales et appuient des plans directeurs et des programmes susceptibles de faire progresser l'agriculture et d'accroître le bien-être du foyer. Un programme approprié encourage l'activité des 526 Cercles 4-H qui comptent